

Appel à candidature pour le poste d'Équipier Mobile de Sécurité
Rectorat de Nancy-Metz

Objet du poste

Intitulé : Équipier Mobile de Sécurité

Lieu d'exercice : Rattaché administrativement au Rectorat de l'académie de Nancy-Metz, à une DSDEN ou à un EPLE, l'Équipier Mobile de Sécurité est amené à intervenir sur l'ensemble des quatre départements de l'académie.

Situation administrative : L'équipier est issu du corps des fonctionnaires de catégorie A ou assimilée. Il conserve son poste initial pendant la première année de la mission qui dure au moins 2 ans et n'excède pas 4 ans, renouvelable une fois. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du conseiller sécurité sûreté du recteur.

Date de début de la mission : 1^{er} septembre 2022

Description générale du poste

L'équipe mobile de sécurité assure principalement la sécurisation des établissements et de leurs abords immédiats en situation de crise, met en place des actions de prévention auprès des établissements, assure l'accompagnement des personnels ou des élèves victimes de violence, vient en appui des établissements pour la réalisation des enquêtes locales de climat scolaire, des diagnostics de sécurité et des plans particuliers de mise en sûreté attentat-intrusion.

L'équipier, membre de l'équipe mobile de sécurité, intervient sur l'ensemble du territoire académique auprès des établissements après avoir été missionné par le conseiller sécurité sûreté auprès de Monsieur le Recteur. Il effectue systématiquement un compte-rendu d'intervention qui contient les éléments d'analyse de la situation et peut proposer des pistes en matière de prévention. Au cours de ses missions, il est amené à fournir une expertise en matière de lutte et de prévention contre les violences en milieu scolaire, d'apporter un regard extérieur, d'analyser et cerner les problématiques, sensibiliser les élèves et les personnels aux risques et à leurs conséquences, identifier les facteurs de risques relatifs à la sécurisation des établissements, assurer le suivi des diagnostics de sécurité des établissements et la mise en œuvre des enquêtes locales de climat scolaire. En outre, Il est amené à rencontrer les parents d'élèves individuellement ou collectivement pour des actions d'explicitation ou de régulation, à travailler en partenariat avec d'autres services déconcentrés de l'État et à concourir à des actions de formation pour adultes.

L'équipier participe régulièrement aux réunions de service et inscrit nécessairement son action dans le cadre d'une équipe et dans une démarche globale d'amélioration du climat scolaire. En ce sens, l'équipier devra maîtriser la notion même de climat scolaire et comprendre le rôle de chaque acteur qui y concourt, tant au niveau départemental qu'académique.

Références : circulaire interministérielle 2009-137 du 23/09/2009 relative à la sécurisation des établissements scolaires – circulaire interministérielle 2010-25 du 15/02/2010 relative aux mesures prioritaires du plan de sécurisation des établissements – circulaire interministérielle n° 2019-122 du 03/09/2019 relative au plan de lutte contre les violences scolaires

Missions et activités principales

Les interventions en établissement pour leur sécurisation

- À la suite d'un incident majeur, venir en appui aux équipes éducatives, pédagogiques et de direction de l'établissement en intervenant auprès des différents protagonistes impliqués afin de faciliter un rapide retour à la normale ;
- Rencontrer des parents d'élèves pour rétablir le lien de confiance avec l'école ;
- Assurer une action de formation sur la prévention de la violence en milieu scolaire auprès des personnels ;
- Établir une expertise sur la sécurisation de l'établissement et proposer une stratégie de prévention des risques ;
- Être en capacité d'établir un lien entre le chef d'établissement et les autres services déconcentrés de l'État dès lors que la situation l'exige. En ce sens, il doit maîtriser l'articulation entre les procédures judiciaires et les procédures administratives.

Les actions de prévention et d'amélioration du climat scolaire

- Maîtriser l'outil d'enquête locale de climat scolaire et en organiser la passation ;
- Développer une expertise sur la prévention et la gestion de crise. À ce titre, il est amené à travailler en partenariat avec les forces de sécurité intérieure (gendarmerie et police) et l'armée de terre dans le cadre de formations interministérielles ;
- Actualiser ses connaissances dans les différents domaines et composantes d'amélioration du climat scolaire : les procédures disciplinaires à l'encontre des élèves, la coéducation, le partenariat et toute forme de violence scolaire.

La formation des personnels

Actualiser ses connaissances et rendre sa pratique efficiente en participant à des actions de formation académiques, locales ou nationales.

Rémunération et temps de service

- Salaire de base de l'échelon de référence selon le statut.
- Pour le corps des CPE, suppression de l'ISOE, compensée par une Indemnité Forfaitaire de Travail Supplémentaire (IFTS) de **376,32** euros bruts/mois.
- Temps de service annualisé sur la base de 1907 heures.

Connaissances et compétences requises

Une expérience professionnelle minimale de 3 ans sur des missions pédagogiques ou éducatives est requise pour postuler cette mission. Il est en outre nécessaire de posséder :

- De bonnes connaissances du système éducatif,
- Une parfaite connaissance des textes réglementaires en matière de procédures disciplinaires d'élèves,
- Une excellente maîtrise des outils informatiques de communication, de bureautique et l'ensemble des médias sociaux,
- Une capacité d'anticipation, de gestion de projets, d'analyse, de synthèse,
- Des qualités rédactionnelles et d'expression orale,
- Une capacité à partager l'information, à rendre compte avec clarté,
- Une rigueur et efficacité (fiabilité et qualité du travail effectué, respect des délais, des procédures, sens de l'organisation, attention portée à la qualité du service rendu),
- Une aptitude à exercer des responsabilités, à être force de propositions pour le responsable de service ou pour un chef d'établissement,
- Une aptitude au dialogue, à la communication,
- Une grande capacité à travailler en équipe,

- Le sens de la disponibilité, du dynamisme et de la capacité à réagir,
- Des qualités personnelles et relationnelles : autonomie, sens des initiatives, adaptabilité, discernement
- Une grande disponibilité (horaires atypiques possibles sur plusieurs jours).

Modalités de candidature et de recrutement

Le dossier de candidature, sous couvert de son supérieur hiérarchique, (notice individuelle de renseignements, CV et lettre de motivation) est à transmettre sous-couvert du chef d'établissement, par courriel à l'adresse ce.dasae@ac-nancy-metz.fr **pour le mercredi 01 juin 2022**.

Une commission de sélection académique placée sous l'autorité du recteur arrêtera la liste des candidats qui feront l'objet d'un entretien de sélection à partir du 07 juin 2022.

Pour toute demande de renseignements :

Patrick TEULADE

Conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire

patrick.teulade@ac-nancy-metz.fr

DASAE

6 bis rue du manège – Nancy

Secrétariat : 03 83 86 25 33

Ligne directe : 03 83 86 25 32

Portable : 06 59 91 03 21